

L'Accorderie du Genevois en gouvernance partagée

En ce mois de l'Economie Sociale et solidaire, et tout particulièrement dans ce contexte sanitaire et économique compliqué, les Accorderies de France font « mouvement ensemble » et à distance du 16 au 21 novembre ! A cette occasion, nous vous proposons de découvrir comment l'Accorderie du Genevois, qui couvre l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Genevois, **a fait évoluer son mode de gouvernance vers plus de participation et de codécision.**

L'Accorderie du Genevois applique **depuis le mois de juin 2020** un fonctionnement de Gouvernance partagée. L'organisation 'classique' pyramidale avec 1 présidente et quelques membres du bureau, a été remplacée par **18 co-présidents responsables de 9 commissions.** Des bénévoles et salariées de l'Accorderie nous partagent la richesse et les difficultés de cette nouvelle organisation.

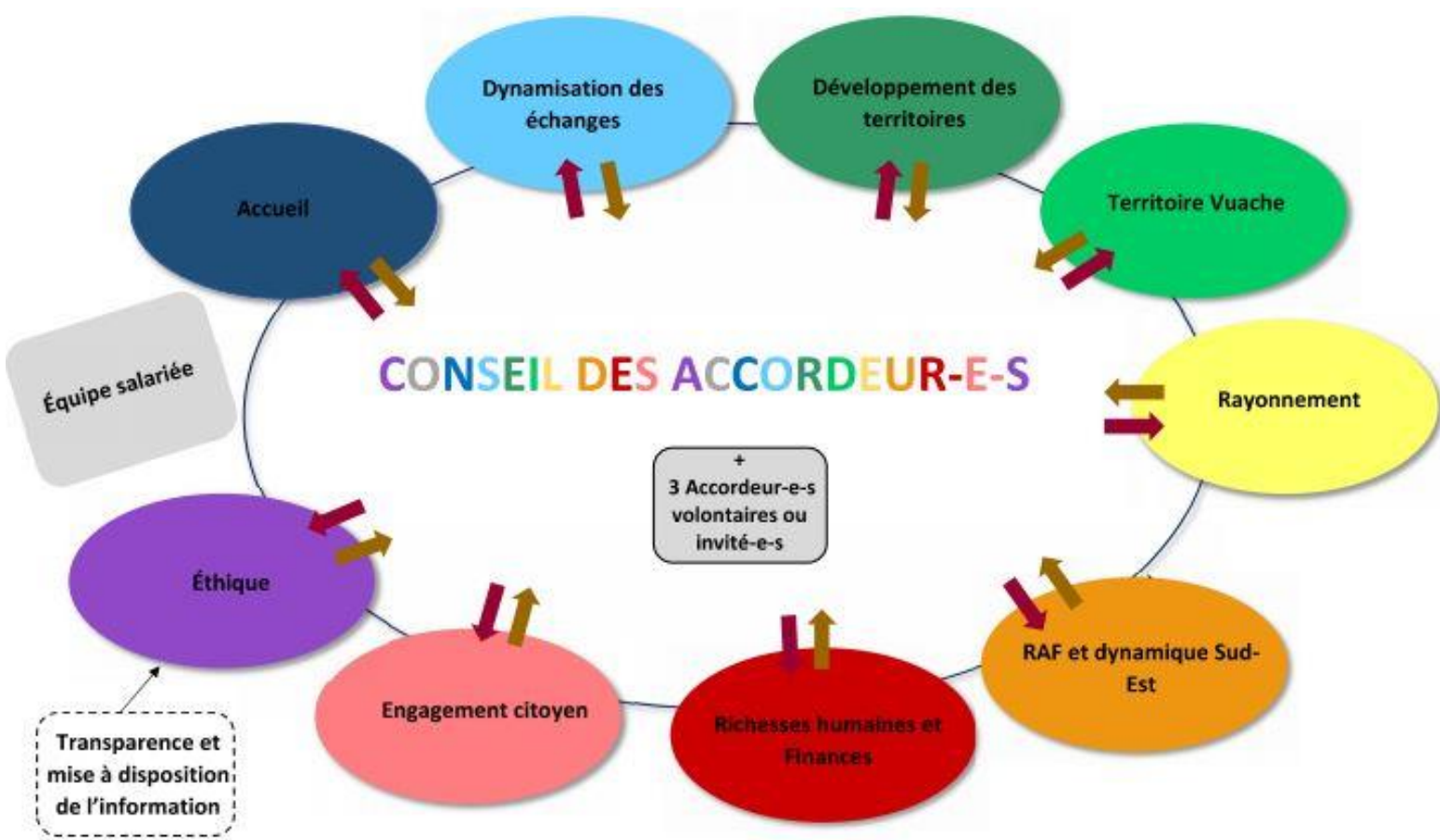
Le changement principal vécu par tous, c'est l'élargissement du Conseil d'administration – maintenant nommé Conseil des Accordeurs – qui permet à beaucoup plus de bénévoles de s'impliquer, de s'exprimer, de se sentir légitime pour faire avancer l'Accorderie. Un mode de **fonctionnement qui colle parfaitement aux valeurs de l'Accorderie de « faire ensemble ».** Cette multiplication des interlocuteurs peut faire craindre d'allonger les débats ou de ralentir le processus de décision, mais heureusement, le passage à la gouvernance partagée a été accompagné par le réseau national des Accorderies.

L'Accorderie du Genevois fait en effet partie des 8 Accorderies qui ont intégré le 'parcours gouvernance'.

Le Réseau des Accorderies de France (RAF) a financé des formations et l'accompagnement d'un expert sur place pendant des réunions, pour aider à la mise en pratique du cadre et des règles de la gouvernance partagée, car « c'est tout sauf l'anarchie » ! Des techniques, comme la gestion par consentement et le cadrage des réunions, permettent de prendre des décisions plus vite tout en favorisant une plus grande participation des membres.



Les membres de l'Accorderie ont également un poids accru dans la désignation de leurs représentants, via des élections sans candidat : ce n'est pas celui qui « le veut le plus » qui est élu, mais celui ou celle que le groupe estime le plus à même de contribuer au bon fonctionnement des Commissions. Chacun se sent plus responsable et investi : cela permet de réaliser davantage de projets et de mieux répartir la charge de travail. Les salariées de l'Accorderie peuvent se consacrer davantage à la coordination entre les commissions qu'à la mise en place des projets. Bien sûr, il reste encore à trouver le bon dosage d'autonomie et de cohérence entre les 9 commissions, mais **les avis sont unanimes : cette jeune organisation apporte déjà une vraie richesse à tous ses membres.**



Envie d'en savoir plus ? De rejoindre l'Accorderie du Genevois ?

Retrouvez toutes les informations sur notre site :

<http://www.accorderie.fr/genevois/>.